

Programme de la formation de Encadrant.e Technique d'Insertion (ETI)

Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4
- Justifier d'une expérience de 6 mois dans le champ de l'insertion professionnelle ou
- Avoir réalisé une PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel)
- Maîtriser la communication orale et écrite : écouter, poser des questions, reformuler et rédiger un compte-rendu
- Utiliser les outils de la bureautique et du numérique

Conformément au Référentiel Emploi Activité Compétences du titre professionnel Encadrant.e Technique d'Insertion, la formation vise **l'objectif suivant** :

- ❖ Obtenir le titre professionnel d'Encadrant (e) Technique d'Insertion de niveau 4

L'encadrant.e technique d'insertion assure l'encadrement et l'accompagnement professionnel de personnes éloignées du marché du travail, en contrat temporaire dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). L'ETI a pour finalité l'atteinte des objectifs de production en prenant en compte les impératifs de formation et d'insertion des salariés.

Sous l'autorité du responsable de la structure, l'ETI organise et gère tout ou partie d'une activité de production en SIAE. Son action vise à définir les conditions de réalisation d'un bien ou d'un service, à en préparer et planifier la mise en œuvre et à en suivre la réalisation afin de garantir une prestation conforme aux exigences qualitatives et quantitatives. Il concilie objectifs de production et accompagnement des salariés en insertion qu'il encadre dans l'acquisition de compétences professionnelles. L'ETI présente le travail, explique les règles de fonctionnement et s'assure de leur respect. L'ETI donne les consignes et vérifie leur compréhension et leur mise en œuvre. L'ETI anime l'équipe, en favorise la cohésion et suscite la motivation. L'ETI gère les relations interpersonnelles et les conflits.

L'ETI participe à l'accompagnement socio professionnel et au suivi du parcours du salarié en insertion. Il facilite l'intégration au travail, rassure, écoute et construit la relation avec le salarié en insertion. L'ETI détecte les atouts, potentiels et freins et contribue à leur prise de conscience par les salariés en insertion. Il analyse les situations et transmet les informations aux interlocuteurs impliqués dans le parcours d'insertion. L'ETI alerte dans les situations d'urgence. Dans la limite de son champ d'intervention, l'ETI construit avec le salarié des pistes d'actions pour faire évoluer les situations. L'ETI rend compte des évolutions aux acteurs internes (conseiller en insertion professionnelle, coordinateur, responsable de la structure). L'ETI prépare et complète les outils de suivi des parcours et participe aux bilans pendant lesquels il contribue aux prises de décision.

L'encadrant(e) technique d'insertion fait acquérir des compétences et comportements professionnels en situation de production. L'ETI s'appuie sur les situations de travail nécessaires à la réalisation de la production de la SIAE pour organiser des séances d'apprentissage. L'ETI en prépare le déroulement et la mise en œuvre. L'ETI anime les séances en étant attentif à la pertinence des méthodes et contenus et s'assure de l'acquisition des apprentissages à la fin de la séance. L'ETI évalue les acquis et acquisitions tout au long du contrat d'insertion. L'ETI complète les outils de suivi nécessaires à la traçabilité des parcours et atteste des compétences acquises pendant le parcours d'insertion dans la



Centre de Formation

SIAE

Le contenu de la formation s'articule autour de 3 modules correspondant aux 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) du titre professionnel ETI.

MODULE 1 : Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion

- Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion
- Organiser une activité de production en structure d'insertion
- Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
- Encadrer une équipe de salariés en insertion

MODULE 2 : Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio professionnel et au suivi des salariés en insertion

- Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
- Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
- Travailler en équipe, en partenariat et en réseau avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés

MODULE 3 : Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion

- Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
- Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
- Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion

Les modalités pédagogiques :

- Méthodes pédagogiques : active, découverte, interrogative, magistrale
- Alternance permanente entre des apports théoriques du formateur et des mises en situations professionnelles, des ateliers de recherches et de productions en sous-groupes
- Echanges autour des expériences professionnelles des stagiaires

Les modalités d'évaluation :

Conformément à la réglementation du titre professionnel ETI, des **Evaluations** auront lieu en **Cours de Formation**. Chaque compétence sera l'objet d'une évaluation dont les résultats seront consignés dans le « **livret ECF** ». Ce livret sera à la disposition du jury professionnel le jour du passage de la certification.

Après la formation :

→ **Les secteurs d'activités principaux**

- L'ETI intervient majoritairement dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Régies de Quartier).
- Il peut également intervenir auprès d'autres publics dans des structures et ateliers d'insertion ou de resocialisation organisés par des collectivités territoriales ou des associations.
- L'ETI peut intervenir dans des Entreprises Adaptées ou des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), sous réserve d'une adaptation à ce secteur.



Centre de Formation

→ **Les types d'emplois accessibles**

- Encadrant technique d'insertion
- Encadrant technique
- Encadrant de chantier d'insertion
- Encadrant technique d'activité d'insertion
- Encadrant technique, pédagogique et social

Durée de la formation complète : 385h en centre de formation et 210h en entreprise

Différents parcours possibles

- Cursus complet, en continu ou en alternance
- Cursus par blocs de compétences (3 CCP capitalisables en vue de l'obtention du titre ETI)
- Par la VAE

Procédure d'admission :

Pour suivre une formation vous devez préalablement :

- Prendre un rendez-vous pour un entretien de positionnement.
- Lors de cet entretien nous échangerons sur : vos besoins en termes de formation, votre parcours professionnel, nos méthodes pédagogiques...

Pour préparer cet entretien il vous est demandé :

- De vous munir de votre CV.
- Les équivalences de vos diplômes si vous êtes ressortissant étranger

Lieu de la formation : Marseille

Public Concerné : tout public y compris les personnes en situation de handicap

Coût de la formation : 4620€ net de taxe

Contacts : 06.77.27.42.73